
LA GESTION ET L'AVENIR DES SERVICES DES BASES AERIENNES

Ministère concerné	Transports, Equipement, Tourisme et Mer Défense
Programme concerné	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique
Contexte de l'audit	<p>Depuis la seconde guerre mondiale, le ministère de l'équipement est chargé de la construction et de l'entretien des aérodromes, qu'ils soient à usage civil, militaire ou mixte. Cette mission est effectuée par les directions départementales de l'équipement et les services spéciaux des bases aériennes (Ile-de-France, Sud-Ouest et Sud-Est) avec le soutien du service technique de l'aviation civile.</p> <p>La pertinence de l'organisation actuelle mérite désormais d'être examinée sous l'effet d'évolutions récentes :</p> <ul style="list-style-type: none">• la nouvelle architecture budgétaire prévue dans le cadre de la LOLF conduit à s'interroger sur la gouvernance de ces services qui travaillent principalement pour le compte de la direction générale de l'aviation civile (1/3 de l'activité) et du ministère de la défense (2/3 de l'activité) mais n'en dépendent pas directement ;• la loi relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit le transfert aux collectivités locales des aérodromes civils appartenant à l'Etat, impacte également l'activité du service des bases aériennes.
Objectifs de l'audit	<p>L'audit a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'améliorer les modalités de fonctionnement et de pilotage de l'activité « bases aériennes », en s'interrogeant sur la pertinence de l'organisation actuelle ;• de mieux connaître la réalité des coûts des interventions réalisées pour le compte des différents commanditaires.
Composition de l'équipe d'audit	Conseil général des ponts et chaussées Contrôle général des armées

